



BROCHURE DÉPARTEMENT CHINE

SÉJOURS D'ÉTUDES

CHINE, TAIWAN

POUR L'ANNÉE 2022-2023

**Brochure et fiche de candidature
à l'intention des étudiants**

SÉJOURS D'ÉTUDES (CHINE, TAIWAN) POUR L'ANNÉE 2022-2023

Responsables des Relations internationales (RI) du département Études chinoises :

Xinyue Yu (xinyue.yu@inalco.fr) et David Serfass (david.serfass@inalco.fr).

Les étudiants de l'Inalco qui souhaitent partir en séjour d'études (été, semestre ou une année universitaire) en Chine ou à Taiwan doivent s'inscrire à la campagne annuelle de mobilité, même s'ils veulent partir de manière indépendante. Cette brochure vous présente toutes les possibilités proposées avec les modalités détaillées.

Merci de lire attentivement tout le document. Les responsables sont là pour répondre aux questions complémentaires dont les réponses ne figurent pas dans cette brochure.

Une réunion sera organisée pour vous présenter les solutions de mobilité vers la Chine et Taiwan.

Le vendredi 26 novembre 2021 de 16h00 à 18h00

Amphi 6

TABLES DES MATIERES

1- Mobilités dont les candidatures sont suivies par le département Études chinoises	p. 3
2 - Aides Ministérielles et Régionales à la mobilité internationale	p. 6
3 - Séjours ou aides dont les candidatures sont indépendantes du département Études chinoises	p. 7
4 - Liste des universités conventionnées & sites Internet utiles	p. 9
5 - Autres informations	p. 10
6- Fiche de candidature	p. 15

1- Mobilités dont les candidatures sont suivies par le département Études chinoises

Public concerné : étudiants inscrits en L2, L3 et Master l'année de la mobilité

Choix possibles :

Conventions Chine = échanges d'étudiants	Exonération des frais de scolarité		Transport et séjour à votre charge	Pas de limite d'âge ou autres restrictions gouvernementales
Conventions Taiwan = échanges d'étudiants	Exonération des frais de scolarité		Transport et séjour à votre charge	Pas de limite d'âge ou autres restrictions gouvernementales
Bourses complètes CSC (gouvernement RPC) - 1 ou 2 semestres	Exonération des frais de scolarité	+ allocation mensuelle pour le séjour (environ 2500-2700 RMB* par mois)	Transport à votre charge	Nombre limité, forte concurrence
Bourses de langue chinoise (BLC) du ministère de l'Éducation de Taiwan Session été pour 2 mois mais aussi sessions de 3, 6 ou 9 mois	Allocation mensuelle brute de 25 000 NTD**	Cours dans un centre de langue chinoise agréé de Taiwan	Transport à votre charge	48 mensualités accordées à l'Inalco (ressortissants français uniquement)

(NB* : 1 € = environ 7,4 RMB début novembre 2021)

(NB** : 25 000 NTD = environ 775 € pour couvrir frais d'inscription aux cours, logement, transports sur place)

1.1. Séjour d'un semestre ou d'un an dans une université chinoise ou taïwanaise dans le cadre de nos conventions :

Les conventions sont des **accords d'échange d'un petit nombre d'étudiants** signés entre universités partenaires. En général ces accords prévoient **l'exonération des frais de scolarité** dans l'université d'accueil en Chine et à Taiwan, et les étudiants doivent prendre à leur charge

les frais de transport et de séjour. Le détail des frais de logement et des offres de cours est généralement disponible sur le site internet des universités (liste point 4).

L'intérêt de cette formule est que l'étudiant est sûr de son choix d'université partenaire, et qu'il peut bénéficier de certains avantages locaux par rapport aux boursiers gouvernementaux. En outre, ces accords ne sont pas soumis à des limites d'âge ou autres restrictions des bourses gouvernementales.

1.2. Séjour d'un semestre ou d'un an dans une université chinoise avec une bourse du gouvernement de la RPC (bourses CSC)

- Le gouvernement chinois offre aux étudiants de l'Inalco des « **bourses complètes** » à travers le **CSC (China Scholarship Council)**. Ces bourses offrent une **exonération des frais d'inscription** et une **petite allocation** pouvant servir aux frais de logement et de séjour. Ces bourses sont en nombre limité.

Ce type de bourses offre la possibilité de partir dans un grand nombre d'universités chinoises.

Cliquez ci-après pour télécharger une **synthèse des informations importantes**

(<https://drive.google.com/file/d/1nhyJl9LtrpYuuUQ5ypcRHGGfMHLw6Tx/view?usp=sharing>) et le **formulaire médical**

(<https://drive.google.com/file/d/1-wYX55eFc29uYvgNMuGCvnMAp49i1zLD/view?usp=sharing>) à remplir pour les inscriptions finales (après la présélection de l'Inalco).

Attention : il vous est fortement recommandé de prendre un rdv dès que possible chez votre médecin traitant pour obtenir une ordonnance afin de réaliser les tests en laboratoire exigés.

Des informations sont également disponibles en ligne sur le site du CSC :

<http://france.lxgz.org.cn/france/lxgz/zyxx/index.html> (en anglais et en chinois), et sur les sites des universités chinoises.

Et sur : https://www.campuschina.org/fr/content/details2003_124127.html

1.3. Séjour avec une bourse du ministère de l'Éducation de Taïwan (bourses BLC)

Cette bourse consiste en une **allocation mensuelle brute de 25 000 NTD (New Taiwan Dollar)** pour des **formations linguistiques** dans un centre de langue chinoise agréé de Taïwan d'une durée de **3, 6 ou 9 mois**, effectuées entre le **1er septembre 2022 et le 31 août 2023**, ou pour la **session d'été 2022** (soit **2 mois** : juin-juillet ou juillet-août).

NB : La bourse de 9 mois est accessible exclusivement aux candidats ayant passé le TOCFL (Test of Chinese as a Foreign Language) avant leur départ.

48 mensualités sont réservées aux étudiants de l'Inalco et réparties selon les demandes.

Le descriptif complet de l'offre est disponible sur le site : <http://edutaiwan-france.org/fr/>

La liste des centres de langue chinoise agréés est disponible sur le site Internet du ministère de

l'Éducation de Taiwan : <https://english.moe.gov.tw/cp-23-24206-13c8a-1.html>

1.4 Comment candidater pour les différents types de séjours ?

- Documents à fournir pour que votre dossier soit complet :

Formulaire à remplir en ligne disponible sur le site de l'Inalco (la page sera mise à jour prochainement) : <http://www.inalco.fr/actualite/campagne-mobilites-departement-etudes-chinoises> dûment complété (en ligne du 22 novembre 2021 au 12 décembre 2021).

Puis les documents suivants vous seront demandés lors de votre candidature en ligne :

- fiche "demande d'un séjour d'études en Chine ou à Taiwan" disponible en fin de brochure
- deux lettres de motivation : l'une en français et l'autre en chinois
- votre certificat de scolarité 2021/2022
- une photocopie de votre passeport
- relevés de notes depuis votre L1 (notes de l'Inalco ou d'autres établissements)
- deux lettres de recommandation de deux enseignants du département d'études chinoises (en français ou en chinois pour une mobilité à Taiwan ; en anglais ou en chinois pour une mobilité en Chine)

Attention : les enseignants responsables des relations internationales (Xinyue Yu et David Serfass) n'ont pas le droit de rédiger des lettres de recommandation.

- Classez les établissements d'accueil et les types de formule par ordre de préférence.
 - 3 choix dans la fiche « Chine-Taiwan »

En fonction de vos résultats et du nombre de places, vous pourrez éventuellement être affecté dans votre deuxième ou troisième choix, donc sélectionnez-les soigneusement aussi.

- Soumettez votre dossier en ligne dûment rempli et accompagné de toutes les pièces justificatives demandées [au plus tard le dimanche 12 décembre 2021.](#)

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ AU-DELÀ DE CETTE DATE
LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS !
LA QUALITÉ ET LE SOIN APPORTÉS À VOTRE DOSSIER ET LE RESPECT DES CONSIGNES FONT PARTIE
DES CRITÈRES DE SÉLECTION

1.5 Après votre candidature

Les démarches à entreprendre à la suite de votre sélection devront, bien souvent, s'effectuer dans un laps de temps très court. Vous devez impérativement être en possession d'un **passport valide jusqu'à la fin du séjour envisagé** au moment où vous candidatez. Dans le cas contraire, votre sélection pourrait être annulée.

Les enseignants responsables des RI du département Études chinoises vont sélectionner et classer les candidatures.

Mme Hassona vous tiendra informé de la suite donnée à votre candidature en fonction des types de séjours demandés.

En cas de réponse positive, les directives nécessaires à la poursuite de vos démarches vous seront transmises.

Les réponses seront données dans l'ordre suivant :

CSC : Les étudiants sélectionnés à une CSC seront les premiers notifiés (vers fin décembre 2021-début janvier 2022) car les dossiers de candidature finaux seront à déposer **avant le 31 Janvier 2022**.

BLC : Autour de mi-janvier 2022 car les dossiers de candidature seront à déposer **entre février et mars 2022**.

Tous les détails concernant la constitution de ces dossiers seront rappelés dans le mail de notification.

Rappel : Un **passport valide** est indispensable au moment de constituer ces dossiers. Dans le cas contraire l'étudiant perdra le bénéfice de sa BLC ou de sa CSC.

Conventions : Les étudiants sélectionnés dans le cadre des conventions seront notifiés en **mars /mai 2022**. Leur notification sera accompagnée de la marche à suivre.

Refus : Les refus quant à eux, peuvent être notifiés plus tardivement.

2 - Aides Ministérielles, Régionales et Inalco à la mobilité internationale

Conditions et modalités de ces aides :

- Les étudiants sélectionnés à un séjour d'études dans le cadre des conventions par le département Études chinoises seront contactés par le bureau des Relations Internationales par

email vers la fin de l'année universitaire pour candidater à une aide financière. L'Inalco dispose de trois fonds de financement (Régional IDF, Ministériel (AMI) et fonds Inalco). Une seule de ces aides est attribuée par étudiant éligible.

Les critères pour être éligible à ces aides :

- Être boursiers sur critères sociaux **ou** étudiants justifiant d'un quotient familial égal ou inférieur à 19 190€
- Être en Licence ou Master

Tous les étudiants, qu'ils rentrent ou non dans ces critères, peuvent toutefois candidater à une aide.

Les conditions :

- Séjour d'études dans une université partenaire conventionnée (voir liste ci-dessous)
- Allocation fixe de 400€/mois versée au semestre (en 2 ou 3 fois)
- Financement du séjour : 4 mois maximum pour 1 semestre et 8 mois maximum pour une année universitaire. Les versements seront calculés sur la base du nombre de mois de cours suivis.
- Non cumulable avec une autre aide financière pour la mobilité (incompatible BLC et CSC), excepté pour les étudiants boursiers qui gardent le bénéfice de leur bourse du CROUS.

3 - Séjours ou aides dont les candidatures sont indépendantes du département Études chinoises

3.1 Aide au voyage

Lien à consulter (rubrique « Aide au voyage ») :

<http://www.inalco.fr/vie-campus/soutien-accompagnement/bourses-aides-sociales>

Cette aide d'un montant modique peut vous aider à financer une partie de votre voyage d'été pendant les vacances.

- Voyage de perfectionnement ou d'études pendant les vacances universitaires d'été dans le pays ou la région dont vous étudiez la langue
- Être inscrit en **L2, L3, M1** (ou diplômes d'établissement de niveau équivalent) au moment du dépôt du dossier de candidature
- Informations + retrait des dossiers : **pôle de la vie étudiante, Bureau 3.49**
vie.etudiante@inalco.fr

3.2 Aide à la mobilité pour les étudiants de Master (aide à la recherche sur le terrain)

- Les étudiants de l'Inalco inscrits en Master peuvent bénéficier d'une aide de l'Inalco pour faciliter leurs recherches sur le terrain à l'international (campagne en cours : **du 2 novembre au 30 novembre 2021**).
- Lien de candidature : <http://www.inalco.fr/actualite/ouverture-campagne-aide-masters-recherches-terrain-2022>
- Informations : Mme Hassona (mob-out@inalco.fr), Direction des Relations Internationales, Bureau 3.37

3.3 Bourse ou stage aidé par le ministère de l'Éducation de Taiwan

- **Bourse universitaire du ministère de l'Éducation de Taiwan**

Cette bourse vise à vous permettre de suivre un **cursus complet de L (sur 4 ans), M (sur 2 ans) ou D (sur 4 ans)** dans une université taïwanaise partenaire du programme. Il y a **5 bourses disponibles** de ce type à l'échelle de **toute la France**. La bourse est valable un an puis reconduite selon l'assiduité et les résultats. Les frais de scolarité sont couverts et vous bénéficiez d'une allocation mensuelle entre 400 et 500 €.

Il s'agit d'une candidature **indépendante** de votre part, mais il faut tout de même **s'inscrire à la campagne et suivre les démarches**. Le formulaire de candidature et le descriptif complet de l'offre sont disponibles sur le site :

<http://edutaiwan-france.org/fr/index.php?tp=page&tt=Etudes+universitaires>

Dépôt des candidatures **entre le 1^{er} février et le 30 mars 2022**.

Pour de plus amples informations sur cette bourse : Service Éducation – BRTF – 78 rue de l'Université – 75007 Paris ; Tél. : +33 (1) 44 39 88 46 ; Fax : +33 (1) 44 39 88 73 ; france@mail.moe.gov.tw ; Site : <http://edutaiwan-france.org/fr/>

- **Stage aidé du ministère de l'Éducation de Taiwan**

Il s'agit d'une aide aux frais de formation à des **groupes constitués d'au moins 5 étudiants ou lycéens**, s'engageant à suivre un programme d'étude du mandarin (3h/jour, 5 jours/semaine) et de découverte de Taiwan pendant 4 semaines, **au cours de l'été 2022** dans un centre de mandarin agréé de Taiwan (voir lien vers les centres de mandarin agréés sur : <http://edutaiwan-france.org/fr/>

Il s'agit d'une candidature **indépendante** de votre part, mais il faut tout de même **s'inscrire à la campagne et suivre les démarches**.

- Les dates de formation doivent être les mêmes pour tous les membres du groupe.
- Les ressortissants taiwanais, de Macao, de Hong Kong, ou de Chine ne peuvent pas candidater.
- Montant de l'aide : 3 000 NTD/pers./sem. (soit 93€/pers./sem.). Cette aide permet de payer les cours des centres de langue. La vie sur place et le transport sont à votre charge.

- **Poste d'assistant de français à Taiwan ou Chine** (Opérateur : France Éducation International)

Il s'agit d'une candidature **indépendante** de votre part, mais il faut tout de même **s'inscrire à la campagne et suivre les démarches.**

- Durée : **9 mois** (de septembre à juin)
- Première **expérience professionnelle rémunérée** (737 euros net/mois)
- **Remboursement partiel du billet d'avion** (800 euros maximum/billet aller-retour sur présentation de justificatifs)
- Être étudiant de **nationalité française** et **avoir entre 20 et 30 ans.**
- Être **titulaire d'une L3** en sciences humaines (voir liste complète des formations : <https://www.france-education-international.fr/assistants-francais-a-letranger>)
- Avoir une **bonne connaissance du chinois.**

Remarque : Il n'est pas possible de candidater pour plusieurs pays.

Informations complémentaires :

- La **candidature en ligne sur le site de France Éducation International se déroule en 3 étapes** : test d'éligibilité ; préinscription ; saisie du dossier de candidature (un entretien avec un professeur de l'Inalco pour évaluer votre niveau de langue sera nécessaire).

Contact : mob-out@inalco.fr

Plus d'informations directement sur le site de France Education International :

<https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/devenir-assistant-de-langue-francaise-letranger?langue=fr>

4 - Liste des universités conventionnées et sites Internet utiles

Attention cette liste indique les conventions en cours avec l'Inalco, pour les départs en convention. Pour les autres types de bourse (CSC et BLC), votre choix est plus vaste.

En Chine :

- Université Normale de la Capitale (Capital Normal University – CNU, Shoudu shifan daxue, 首都师范大学), Pékin ; <http://eng.cnu.edu.cn/>
- Beijing Foreign Languages University (Beijing waiyu daxue 北京外语大学) BFSU ; <http://www.bfsu.edu.cn>

- Beijing Normal University (Beijing shifan daxue 北京师范大学) BNU ; <http://english.bnu.edu.cn>
- Université du Sichuan (Sichuan daxue, 四川大学), Chengdu ; <http://www.scu.edu.cn/en/index.htm>
- Université de Chongqing (Chongqing daxue, 重庆大学) ; <http://international.cqu.edu.cn/>
- Université Normale de la Chine de l'est (Huadong shifan daxue 华东师范大学) ; <http://www.ecnu.edu.cn/>
- Université des langues étrangères de Shanghai (Shanghai waiguoyu daxue 上海外国语大学) SISU ; <http://www.shisu.edu.cn>
- Dalian Foreign Languages University (Dalian waiyu daxue 大连外语大学) ; <http://www.dlufl.edu.cn/>
- Université des Langues et Cultures à Pékin (BLCU) ; <http://www.blcu.edu.cn/>
- Université des Etudes Etrangères du Guangdong (GDUFS) ; <https://iie-en.gdufs.edu.cn/>
- Hong Kong Baptist University (HKBU) ; <https://intl.hkbu.edu.hk/>

À Taiwan :

- Université Nationale de l'Éducation de Changhua - NCUE (Guoli Changhua shifan daxue, 國立彰化師範大), Changhua ; <http://web.ncue.edu.tw/~english/>
- Université Nationale de Taïwan – NTU (Guoli Taiwan daxue, 國立台灣大學), Taipei ; <http://www.ntu.edu.tw/engv4/>
- Université Wenzao à Kaoshiung – WUUL (Wenzao Ursulines University of Languages 文藻外語大學) ; <http://www.wzu.edu.tw/>

D'autres sites internet utiles

Pour les bourses, études et stages à l'étranger, il peut être utile de consulter les sites Internet ci-dessous :

- AFEC (Association française des études chinoises) <https://afec.hypotheses.org>
- AFET (Association francophone des études taiwanaises) <https://etudestaiwan.hypotheses.org/>
- CEFC (Centre d'études français sur la Chine contemporaine) <http://www.cefc.com.hk/fr/>
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (rubrique "Vivre à l'étranger") <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/>

5 - Autres informations

- Chaque étudiant bénéficiant d'une aide pour un séjour en Chine ou à Taiwan doit rendre au département Études chinoises un **rapport de séjour** en français (format libre) à son

retour.

- **Validation d'acquis et équivalences dans le cadre d'un séjour d'étude en Chine ou à Taiwan**

Votre séjour à l'étranger semestriel ou annuel peut faire l'objet, au vu des résultats obtenus et des cours suivis dans l'université d'accueil, d'une validation d'acquis (VAC) globale sans note pour UN semestre, ou vous permettre d'obtenir des équivalences avec notes pour les enseignements de langue chinoise (voire de certains enseignements de civilisation sous certaines conditions). Vous devrez contacter dès le début du séjour la responsable de la commission pédagogique et du jury d'équivalences du département Études chinoises : **Mme Valérie Lavoix** (vlavoix@inalco.fr).

- ***Validation d'acquis globale pour un semestre (sans note)***

À condition de ne pas en avoir déjà bénéficié précédemment, la possibilité est offerte une fois au cours de la Licence LLCER de chinois, dans le cadre d'un séjour en Chine ou à Taiwan d'un semestre au moins, d'obtenir la **validation globale, sans note, des enseignements de langue et de civilisation du semestre S3 ou S4 ou S5*** qui dépendent du département Études chinoises (pour les **parcours professionnalisant, de spécialisation ou bilangues**, seules les UE1 et UE2 peuvent être validées globalement sans note). Cette procédure est proposée sous réserve d'adresser :

1. au secrétariat du Département et à la responsable de la commission pédagogique, **dès le début du séjour**, une [**Demande de validation globale d'un semestre**](#) téléchargeable sur les pages internet du Département Études chinoises. À la fin du séjour et dès qu'elles seront disponibles, cette demande devra être complétée par les **attestations** (mentionnant **le nombre d'heures de chaque cours suivi, l'assiduité et les notes obtenues**) fournies par l'établissement d'accueil.

NB : La commission pédagogique se réserve le droit de vérifier les acquis linguistiques de l'étudiant(e) en cas de dossier trop faible ou d'assiduité insuffisante.

2. un **dossier à un(e) enseignant(e) de civilisation** responsable d'un cours de civilisation présent dans les UE 2 ou UE3 du semestre pour lequel la validation globale est demandée : trois choix d'enseignant(e) référent(e) pourront être proposés par l'étudiant(e) sur sa **Demande**, mais la répartition des dossiers entre les enseignants sera assurée par le département. Le sujet et la forme du travail demandé seront définis en accord avec l'enseignant(e) et le travail devra lui être rendu **avant le 15 décembre 2022 pour les semestres S3 ou S5, et avant le 30 avril 2023 pour le S4.**

* Si la situation sanitaire en 2022-23 rendait les mobilités impossibles au 1^{er} semestre, une mobilité en S6 pourrait, exceptionnellement, faire l'objet d'une validation globale sans note.

Nous attirons l'attention des étudiant(e)s sur le point suivant : **le niveau exigé pour ce type de validation est nettement plus élevé que pour un dossier ordinaire de contrôle continu.** À partir d'un sujet donné, l'étudiant(e) doit démontrer sa capacité à réunir des sources pertinentes sur lesquelles il/elle s'appuiera pour produire une analyse argumentée de 10 pages environ, écrites en bon français (des consignes plus détaillées seront envoyées par l'enseignant référent). Faute d'avoir pris la mesure du niveau exigé, un certain nombre d'étudiant(e)s des années précédentes ont échoué à obtenir la validation d'acquis globale sans note. Ils/Elles n'ont donc pu demander des équivalences avec note que pour les seuls EC de langue moderne, et ont dû passer tous les examens de civilisation et de chinois classique du semestre concerné à la session de rattrapage.

En S3 et pour tous les parcours, les **enseignants référents** choisis peuvent être : M. Philippe Agnignier (économie de la Chine), Mme Catherine Capdeville (anthropologie de la Chine), M. Laurent Galy (histoire de la Chine moderne), M. LEI Yang (histoire de la Chine ancienne et des religions), Mme Luisa Prudentino (histoire du cinéma chinois), M. David Serfass (histoire de la Chine moderne et de l'Asie de l'Est), M. Frédéric Wang (philosophie chinoise) et Mme Lia WEI (histoire de l'art chinois).

En S4 et pour tous les parcours, les **enseignants référents** choisis peuvent être : M. Sébastien Colin (géographie de la Chine), M. Vincent Durand-Dastès (littérature chinoise ancienne), Mme Françoise Ged (urbanisme et architecture de la Chine), M. Ji Zhe (religions de la Chine), M. David Serfass (histoire de la Chine Républicaine, de Taiwan, des médias) et Mme Lia WEI (histoire de l'art chinois).

En S5 et pour tous les parcours, les **enseignants référents** choisis peuvent être : M. Philippe Agnignier (économie de la Chine), Mme Catherine Capdeville (anthropologie de la Chine), M. Vincent Durand-Dastès (littérature chinoise ancienne), Mme Chloé Froissart (histoire de la R.P.C.), M. Li Jinjia (littérature chinoise moderne et contemporaine), Mme Isabelle Rabut (littérature chinoise moderne et contemporaine), Mme Christine Lamarre (linguistique chinoise) et Mme Lia WEI (histoire de l'art chinois).

N.B. : La validation du semestre étant accordée sans note, il ne pourra, par définition, y avoir aucune compensation entre les moyennes des deux semestres de l'année considérée. L'enseignement de **chinois classique** étant inclus dans la validation globale, il revient à l'étudiant(e) de se mettre à niveau de son propre chef et en autonomie, afin de pouvoir suivre convenablement la suite de sa formation en langue classique après son retour.

En cas de séjour d'une année complète, la *Validation d'acquis globale* ne pourra être accordée que pour le premier semestre (S3 ou S5). Pour le second semestre (S4 ou S6), les **EC de langue moderne** devront faire l'objet d'une demande **d'équivalences avec notes**, et les EC de civilisation devront – sauf exception – être validés lors des sessions d'examens générales, selon le calendrier de l'Inalco (retour anticipé ou report à l'année suivante).

- ***Équivalences (avec notes)***

En dehors de la procédure de la Validation d'acquis globale sans note décrite ci-dessus, et de manière générale lorsqu'ils/elles effectuent un séjour d'étude en Chine ou à Taiwan en cours de licence, les étudiant(e)s inscrit(e)s à l'Inalco ont la possibilité de faire valider à leur retour un certain nombre d'EC par équivalence, avec notes.

Il s'agit pour l'essentiel des EC fondamentaux de *langue chinoise moderne* correspondant à l'année dans laquelle est inscrit(e) l'étudiant(e) (aucune « dette » ne pourra être validée par équivalence) :

- en Licence 2, les EC fondamentaux de langue chinoise moderne des UE CHIA210 et CHIB210,
- en Licence 3, les EC fondamentaux de langue chinoise moderne des UE CHIA310 et CHIB310.

La [*Demande d'équivalences avec notes*](#) (formulaire téléchargeable *via* les pages internet du Département Études chinoises), assortie des **attestations** (mentionnant le **nombre d'heures de chaque cours suivi, l'assiduité et les notes obtenues**) fournies par l'établissement d'accueil, devra être adressée au secrétariat du Département, à l'attention de la responsable de la commission pédagogique **à la fin du semestre**.

Les équivalences avec notes seront accordées après que l'étudiant(e) sera reçu(e), **au début du second semestre** (en cas de retour avant le second semestre) ou **au début du mois de septembre** et avant la reprise des cours, pour un **entretien de quinze minutes** avec le jury d'équivalences (émanant de la commission pédagogique).

Lors de cet entretien, l'étudiant devra présenter les manuels utilisés, **les productions écrites** et tout autre matériau permettant au jury d'évaluer le travail fourni durant son séjour. Les compétences de l'étudiant(e) en compréhension et expression écrites et orales seront vérifiées par le jury en tenant compte des attestations présentées. Le jury se réserve le droit, en cas d'insuffisance manifeste des acquis, d'attribuer des équivalences avec notes inférieures à la moyenne.

- ***Demandes d'équivalences avec notes en chinois classique et en civilisation***

Les demandes d'équivalence en *chinois classique* (CHIA210b et CHIB210b en Licence 2 ; CHIA320a et CHIB320a en Licence 3) pourront être présentées, dans les mêmes conditions que pour les EC de langue moderne, par les étudiants qui auront suivi un enseignement de chinois classique en Chine ou à Taiwan, mais également par les étudiants qui auront travaillé durant tout le semestre sur les matériaux pédagogiques disponibles sur la plateforme Moodle pour ces EC et sous la direction, à distance, des enseignants responsables (qui devront donc être contactés spontanément dès le début du semestre). Dans les deux cas, les acquis seront vérifiés par le jury d'équivalences au début du mois de septembre. Dans tous les autres cas, les EC de langue classique devront être validés lors des sessions d'examens générales, selon le calendrier de l'Inalco.

En général il est difficile d'obtenir des équivalences pour les *enseignements de civilisation*, qui devront donc être validés lors des sessions d'examens de l'Inalco. Les étudiants dont le cursus

en Chine le justifie peuvent cependant déposer une demande de validation d'acquis pour certains enseignements (par exemple s'ils ont suivi dans une université chinoise des cours spécifiques correspondant à certains EC de civilisation de l'Inalco). Il est aussi possible de valider à distance certains EC de civilisation en se mettant en rapport avec les enseignants concernés dès le début du séjour en Chine, voire avant le départ.

- **Programme Erasmus Europe (campagne spécifique)**

- Séjour d'études de 3 à 9 mois dans une université européenne partenaire de l'INALCO (liste consultable sur le site www.inalco.fr, rubrique " International", puis "partenariats" "erasmus plus" <http://www.inalco.fr/international/partenariats/erasmus-plus>)
- Étudiants concernés : de la L2 au doctorat inclus (les étudiants de L1 sont autorisés à candidater à condition qu'ils valident leur année et soient inscrits en L2 au moment de leur départ)
- Exonération des frais d'inscription dans l'université d'accueil
- Validation des acquis à l'issue du séjour
- Renseignements auprès de Mme Constance ALEXANDRE erasmus@inalco.fr (Bureau 3.33)

- **Le dispositif de césure**

Conformément à la circulaire N°2015-10 du 9-6-2015, **la césure est un droit ouvert aux étudiant.e.s de l'Inalco.**

L'obtention d'une césure est soumise à l'autorisation du chef d'établissement (et par délégation aux commissions pédagogiques des départements), sur examen d'un dossier.

La césure peut s'effectuer en France ou à l'étranger. Vous pouvez donc envisager votre départ en mobilité dans ce cadre-là.

Pour pouvoir déposer une demande de césure, l'étudiant doit cumuler ces deux conditions :

- 1) **avoir été inscrit dans une formation de l'Inalco dans l'année antérieure** à celle dans laquelle est demandée la césure et **avoir entièrement validé cette année de formation.**
- 2) **être inscrit ou autorisé à s'inscrire dans une formation de l'établissement pour l'année dans laquelle la césure est demandée.**

La date limite des dépôts est généralement fixée autour de début juin.

Vous trouverez sur les pages ci-dessous du site de l'Inalco le descriptif des modalités de césure ainsi que le formulaire de demande :

<http://www.inalco.fr/formations/inscrire-inalco/etape-1-inscriptions-administratives>

http://www.inalco.fr/sites/default/files/asset/document/cesure_inalco.pdf

- **Mobilité dans le cadre d'une filière**

Les filières Relations Internationales et Commerce International encouragent le départ en mobilité de leurs étudiants au semestre 2 de la L2 et au semestre 1 et/ou 2 de la L3.

Avant votre départ vous devez construire votre projet de mobilité internationale avant de le soumettre à la direction des études de la filière concernée.

Pendant votre mobilité un dossier sera à constituer et à transmettre à la filière

A la fin de votre mobilité vous devrez transmettre vos relevés de notes au secrétariat pédagogique de la filière.

A votre retour de mobilité, vous devez passer les examens (session 1 ou 2 en fonction de la date de votre retour en France) des enseignements que vous n'avez pas validés par équivalence (par exemple, le droit des affaires ou la comptabilité).

Renseignements supplémentaires disponibles auprès des secrétariats des filières

**DEMANDE POUR SEJOUR D'ETUDES
EN CHINE OU A TAIWAN
Pour un départ en 2022-2023 (hors Erasmus)**

NOM (en capitales) : _____

PRÉNOM (en capitales) : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse permanente : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Adresse e-mail : _____

N° d'étudiant(e) : _____

Niveau actuel d'inscription en chinois :

☐ L1, ☐ L2, ☐ L3, ☐ Master

*Autre inscription dans un établissement supérieur ? Si oui, lequel ? _____

*Avez-vous déjà bénéficié d'une aide ou d'une bourse pour un séjour en Chine ? Oui/Non

Si oui, de quelle nature et quand ? _____

* Êtes-vous salarié(e) : Oui/Non

* Boursier(e) : Oui/Non. – Si oui, indiquez l'échelon :

* Bénéficiaire d'une allocation ? : Oui/Non

* Si oui, laquelle ? _____

VOS CHOIX

Classez la formule de départ choisie par ordre de préférence (1, 2, 3)

☐ CSC (= bourse du gouvernement de la RPC) pour 1 ou 2 semestres

☐ BLC (= bourse de langue chinoise de Taïwan) pour une durée de 2 à 9 mois

☐ Départ en convention avec une université partenaire (Chine ou Taïwan)

Précisez vos choix sur la page suivante en lisant bien les consignes. Les cases vous permettent d'indiquer un numéro de choix. Là où cela vous est demandé, indiquez vos universités de préférence.

A) Si votre 1^{er} vœu est la formule CSC pour aller dans une université de Chine, classez vos choix par ordre de préférence (dans la case) en indiquant également le nom de l'université choisie :

- ☐ une bourse complète du CSC d'un an à l'université de....
- ☐ une bourse complète du CSC d'un semestre à l'université de....

B) Si votre 1^{er} vœu est la formule BLC pour aller dans un centre de langue à Taïwan, classez vos choix par ordre de préférence :

- ☐ 2 mois (été 2022)
- ☐ 3 mois
- ☐ 6 mois
- ☐ 9 mois

C) Dans tous les cas et afin d'avoir le maximum de chances de partir, classez vos choix par ordre de préférence pour un départ en convention.

➔ Mettre un numéro de classement dans chaque case et ensuite indiquer les choix d'université.

☐ un séjour d'un an dans une université chinoise conventionnée ; choisissez votre université par ordre de préférence :

1. 2. 3.

☐ un séjour d'un semestre dans une université chinoise conventionnée ; choisissez votre université par ordre de préférence :

1. 2. 3.

☐ un séjour d'un an dans une université taïwanaise conventionnée, choisissez votre université par ordre de préférence :

1. 2. 3.

☐ un séjour d'un semestre dans une université taïwanaise conventionnée, choisissez votre université par ordre de préférence :

1. 2. 3.

Cochez les autres aides auxquelles vous avez éventuellement candidaté/auxquelles vous comptez candidater :

- ☐ une aide à la mobilité pour un séjour dans une université chinoise ou taïwanaise
- ☐ une bourse universitaire du ministère de l'Éducation de Taiwan (démarche individuelle)
- ☐ un stage aidé du ministère de l'Éducation de Taiwan (groupe de cinq étudiants minimum)
- ☐ un poste d'assistant de français avec France Éducation International
- ☐ le programme Erasmus Europe
- ☐ l'aide au voyage de l'Inalco
- ☐ le séjour de recherche à l'étranger (pour les étudiants de Master uniquement)